

Procès-verbal de séance du Conseil municipal du 26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à 19 heures, salle de la Mairie, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VALLEIX, Maire.

Date de convocation : 17 juin 2026

Mmes CROS Laurette, MOUSSÉ Monique, MERCIER Laure, LOPES Sophie, et MM VALLEIX Philippe, VAZEILLE Pascal, AUBIGNAT Jean-Pascal, DUMONTAUD Philippe et ROUGIER Bruno.

Absents : M. JUREK Laurent, Mme GAILLARD Claire.

Procurations : M. JUREK Laurent à Mme LOPES Sophie.

Secrétaire de séance : Mme MERCIER Laure.

Ordre du jour :

1. **Approbation** du Procès-Verbal de la séance du 29 mai 2026.
2. **Projets de travaux** de voirie pour l'année 2027.
3. **Bulletin municipal** : point d'étape et contenu.
4. **Proposition de travaux forestiers** envisagés par l'Office National des Forêts (ONF).
5. **Avancement** du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
6. **Étude des devis** concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
7. **Questions et points divers.**

Le quorum étant atteint (minimum 6), le Conseil municipal peut avoir lieu.

Chacun des participants émarge la feuille de présence.

Madame Laure MERCIER est désignée comme secrétaire de séance.

1. **Approbation du Procès-Verbal du 29 mai 2026**

Le procès-verbal du 29 mai 2026, dûment circularisé avec les convocations, est approuvé à l'unanimité.

2. **Projets de travaux de voirie pour l'année 2027**

En vue de l'élaboration du programme de travaux de voirie pour l'année 2027, la Communauté de Communes Combraille Sioule et Morge invite notre commune à soumettre les besoins et projets que nous souhaiterions voir examinés ou inclus dans cette programmation.

Pour garantir une organisation efficace des études, des demandes de financement et des travaux, un calendrier prévisionnel détaillant les différentes étapes et échéances à respecter a été joint à ce courrier.

Après échange de vues sur le sujet, le Conseil exprime à l'unanimité la volonté d'engager des travaux sur la rue de la Boucherie pour 2027. Ces travaux porteront tant sur la réfection des revêtements de voirie que sur la reprise des réseaux publics d'évacuation des eaux de ruissellement. Par ailleurs, une servitude conventionnelle devra être conclue avec un particulier (qui a donné son accord de principe) pour l'évacuation des eaux de ruissellement.

3. Bulletin municipal : point d'étape et contenu.

La commission Communication a diffusé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, préalablement à la séance de ce jour, une maquette entièrement finalisée du Bulletin municipal n° 22 (12 pages) qui constitue le premier bulletin municipal de la mandature.

Les membres du Conseil municipal n'expriment pas d'observations particulières sur la présentation et le contenu de ce bulletin municipal. Cette mouture est donc approuvée à l'unanimité.

Ce bulletin municipal n° 22 sera donc imprimé (par *L'Imprimeur*, Mozac) et distribué dans les boîtes aux lettres fin juin / début juillet.

4. Proposition de travaux forestiers envisagés par l'Office National des Forêts (ONF).

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités, l'Office National des Forêts porte annuellement à la connaissance des collectivités propriétaires des propositions de coupes de bois. L'assiette des coupes proposées contient celles planifiées dans le document d'aménagement en vigueur (coupes dites réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers (coupes dites non réglées).

Conformément à un courrier du 12 mars 2025 ces propositions de coupes de bois interviennent dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités locales à des fins conservatoires et d'adaptation des peuplements forestiers.

Un accord de principe avait été déjà formalisé par le Conseil dans sa séance du 13 décembre 2024 sur ces projets dans le cadre du plan d'aménagement 2022-2041 de l'ONF incluant la forêt communale.

Après discussion, le Conseil approuve à l'unanimité cette demande d'inscription de l'état d'assiette pour les coupes de l'exercice 2026 portant sur les parcelles 3B, 3A, 2U et 4B, sous réserve que la Commune n'ait pas à payer des frais supplémentaires concernant l'accessibilité des parcelles. Un projet de convention sera en conséquence présenté en ce sens par l'ONF à la Commune.

7. Points divers

Divers points divers ont été évoqués notamment :

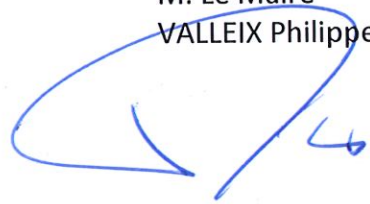
- en ce qui concerne la Commission intercommunale des sports, Philippe Dumontaud demande à être remplacé, Bruno Rougier acceptant d'être nommé à sa place sur cette commission ;
- Le Maire informe le Conseil de sa décision de titulariser JérémY Leviandier sur son poste d'agent polyvalent au terme d'un entretien d'évaluation réalisé le 3 juin 2026 ;
- le Maire présente un rapide point d'étape sur le dossier de restauration de l'église, le Conseil départemental ne devant voter les budgets de restauration du patrimoine 2025 (incluant le dossier de l'église) qu'en décembre 2026 et une commission devant se prononcer début janvier 2027 sur le pourcentage réclamé au titre de la tranche 1 ;
- discussion sur des dispositifs de ralentisseur notamment pour la rue Clémentel, une demande de rencontre avec le service de la Prévention routière devant dès lors être formulée par le Maire ;
- Un référent Tourisme doit être désigné : Philippe Valleix propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité.

Faute d'autres éléments de discussion, la séance du Conseil municipal est levée.

Mme La secrétaire de Séance
MERCIER Laure



M. Le Maire
VALLEIX Philippe



Par ailleurs, l'ONF a proposé à la Commune une prestation de dégagement naturel de régénérations naturelles portant sur une parcelle 4A d'une superficie de l'ordre de 3 hectares. Cette opération de débroussaillage sélectif a pour objet de favoriser la repousse naturelle d'arbres dans une zone de coupe rase réalisée lors de précédents travaux forestiers. L'offre de prix présentée par l'ONF est de 3.430 € HT.

Après discussion. Le Conseil approuve à l'unanimité cette demande.

5. Avancement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Il est obligatoire.

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- Le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- Les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- L'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- Le recensement des moyens disponibles
- Et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Madame Laurette CROS présente l'état d'avancement de ce dossier qui constitue en l'état pour le Conseil un simple élément d'information.

Le PCS sera évoqué dans le prochain bulletin municipal avec diffusion concomitante d'une fiche-questionnaire d'invitation au volontariat des habitants suivant leurs compétences et leurs moyens.

6. Étude des devis concernant le Plan local d'urbanisme (PLU).

En ce qui concerne le PLU dont souhaite se doter la Commune, deux devis qualitatifs et quantitatifs ont été déposés et sont actuellement en cours d'étude :

- devis *Audicé Urbanisme* du 22 avril 2026 (Clermont-Ferrand) ;
- devis *Réalité Urbanisme et Aménagement* du 19 juin 2026 (Roanne).

Afin de choisir dans les meilleures conditions, une réunion sera demandée auprès de Madame Marie-France Vallée, référente Planification, secteur Combrailles Nord Limagne, de la Direction départementale des territoires (DDT) du Puy-de-Dôme.